

BON DE COMMANDE



FACTURATION

Société

Nom

Prénom Tél.

Email

Adresse

Code postal Ville

LIVRAISON

Date de votre évènement

Société

Nom /Prénom

Adresse

Code postal Ville

E-mail

Tél. mobile

VOTRE FORMULE

Je commande ma borne à **249€ TTC**

Assurance **9,90€ TTC**

Personnalisation de vos photos **39€ TTC**

Pack de 430 photos supplémentaires **69€ TTC**

Habillage de votre weddingbox **79€ TTC**

Je calcule mon **TOTAL** :

J'accepte les conditions générales de location

VOTRE MODE DE RÈGLEMENT

Par chèque - PLANET CARDS - 9 Chemin d'Estaquebiau - CS 14121 - 31242 SAINT JEAN CEDEX - à l'ordre de : Planet Cards

Par virement - PLANET CARDS - 9 Chemin d'Estaquebiau - CS 14121 - 31242 SAINT JEAN CEDEX

Numéro de compte : 00011077097 - IBAN : FR76 3000 4024 9700 0110 7709 777 - BIC : BNPAFRPPXXX

ARTICLE 1 : OBJET

L'objet des présentes conditions générales est la location par le locuteur d'une borne photo WeddingBox ou PartyBox by PLANET PHOTO, automate de prise de vue et d'impression personnalisable pour laquelle un bon de commande a été envoyé. Les présentes conditions générales sont réputées acceptées par le client au moment de la validation du bon de commande.

ARTICLE 2 : DETAIL DE LA PRESTATION, LIVRAISON ET ENLEVEMENT

La prestation de location comprend la livraison de 2 colis (colis 1 et colis 2) contenant respectivement :

COLIS 1 : 1 caisse photo, 1 trepied, 1 bride de support pour l'imprimante, 1 support photo, 1 plaque de fixation, 1 appareil photo, 1 cache d'appareil photo, 1 câble d'alimentation et des câbles de branchement imprimante/caisse photo, 4 vis moulées, 4 vis en laiton

COLIS 2 : 1 imprimante, 1 support imprimante, 2 étiquettes adhésives pour l'expédition retour.

Le locuteur doit vérifier la présence de l'ensemble des éléments à l'ouverture et doit s'assurer de leur bonne utilisation et de leur présence au retour des 2 colis. L'absence d'un ou plusieurs éléments au retour des 2 colis oblige le locuteur à retourner à PLANET PHOTO le ou les éléments manquants dans un délai de 48h à compter de la date d'expédition retour. A défaut de respecter ce délai PLANET PHOTO se réserve le droit de facturer au locuteur le ou les éléments manquants.

La livraison aller a lieu 24 à 48h avant la date de l'événement déclarée par le client. L'installation et le bon fonctionnement du matériel sont assurés par le locuteur, qui s'appuie sur le guide de l'utilisateur fourni par PLANET PHOTO ainsi que sur le service client de PLANET PHOTO ouvert jeudi et vendredi de 9h à 18h. Le locuteur doit s'assurer que la borne photo est installée dans une pièce disposant d'un éclairage et d'une alimentation électrique. En cas d'utilisation à l'extérieur, PLANET PHOTO ne peut pas être responsable d'un fonctionnement partiel ou incomplet.

Le retour des colis a lieu le lendemain de l'événement via un dépôt par le locuteur avant 12h dans une liste d'adresses et bureaux de poste fournis par PLANET PHOTO, et le lundi avant 12h en cas d'utilisation le weekend. Les parties peuvent convenir d'enlever ou de retourner les marchandises à un lieu autre que le lieu de livraison et dans un délai convenu entre les parties. En cas de non respect du délai de dépôt retour et du lieu de dépôt exigé, PLANET PHOTO se réserve le droit de facturer 50% du montant de la location au locuteur, au titre du préjudice subi, le locuteur mettant en danger la possibilité pour PLANET PHOTO de louer à un autre client dans les conditions générales établies par l'envoi et la validation d'un bon de commande.

L'obligation de livraison est associée à la validité des informations fournies par le client et à sa capacité à être présent sur le lieu de livraison ou à récupérer les colis ultérieurement en point retail. En cas d'absence de livraison à la date convenue, le client peut être entièrement remboursé... s'il est prouvé que PLANET PHOTO est directement ou indirectement responsable de la non livraison.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉ DU CLIENT

La responsabilité de la borne photo incombe au locuteur à partir du moment de la livraison et jusqu'au dépôt de la borne photo. Une assurance proposée par PLANET PHOTO ne couvre pas la responsabilité du locuteur en cas de casse ou vol de tout ou partie des éléments des 2 colis. L'assurance couvre tous les autres dommages dans la mesure du raisonnable, c'est à dire dans le cas où un dommage n'empêche pas le fonctionnement général de la borne photo.

Le client s'engage à utiliser la borne de manière appropriée en fonction de son objectif. En cas de non-retour, de vol, de perte ou de détérioration majeure de la borne, le client est seul responsable de tous les dommages causés à la borne et aux tiers (y compris les dommages indirects).

Lors de la livraison, l'installation et le démontage de la borne, il est strictement interdit au client d'apporter des modifications à la borne, y compris à ses programmes, à l'exception des manipulations nécessaires à l'installation, la mise en service, l'arrêt, la désinstallation et la résolution des problèmes décrits dans le guide d'utilisation.

Le client s'engage expressément à respecter cette interdiction par toutes les personnes qui ont accès à la borne pendant la durée de la location.

En cas de dommage ou de vol, le client s'engage à informer immédiatement et sans délai PLANET PHOTO par téléphone au 0 172 950 910 (gratuit) ou par email à bornephoto@planet-photo.com

ARTICLE 4 : ÉTAT DE L'ÉQUIPEMENT

Tout le matériel fourni au client par l'intermédiaire de la borne est considéré comme étant en parfait état et conforme à la demande du client. Il appartient au client de faire toutes les réserves qu'il juge nécessaires et notamment de signaler tout défaut visuel ou élément manquant en joignant le service client par téléphone au 0 172 950 910 (gratuit) ou par email à bornephoto@planet-photo.com.

ARTICLE 5 : PAIEMENT

Le client qui conclut un contrat de location est responsable des montants spécifiés dans le bon de commande. Le bon de commande est établi par le locuteur en tenant compte des éléments de prix communiqués par PLANET PHOTO. A l'exception de conditions particulières, les conditions de paiement sont les suivantes : Paiement du prix total de la location au moment de l'édition du bon de commande par le locuteur, via les moyens de paiement autorisés par PLANET PHOTO et précisés dans le bon de commande.

Planet Photo se réserve le droit d'annuler la demande de location si le client n'a pas payé intégralement la commande 22 jours après la date d'envoi du bon de commande. Après règlement de la commande, PLANET PHOTO envoie une facture attestant de la réception du paiement et de la prise en compte définitive de la commande.

ARTICLE 6 : ANNULATION

Le locuteur ne peut résilier la commande hors cas de force majeure. Le locuteur qui résilie doit informer PLANET PHOTO au minimum 22 jours avant la date de l'événement afin de se voir rembourser sa commande.

ARTICLE 7 : SÉCURITÉ ET REMBOURSEMENT

La borne doit être retournée dans l'état dans lequel elle a été livrée ou retirée. Les éventuels dommages constatés au retour de la borne (voir article 2) peuvent, sans que cette liste soit exhaustive, inclure les frais de réparation, de remplacement, de location de borne, puisque la réparation et l'impossibilité d'utiliser une borne entraîne une perte de revenus pour Planet Photo en raison de l'impossibilité de relouer la borne à d'autres locuteurs pendant la période de réparation ou de remplacement de la borne.

ARTICLE 8 : PERSONNALISATION

La borne est configurée selon les options choisies par le locuteur et apparaît dans le bon de commande rempli par celui-ci. La présentation de la borne et son interface utilisateur sont adaptées par PLANET PHOTO sur la base des informations ou fichiers fournis par le locuteur. En cas d'option de personnalisation, le locuteur doit fournir un brief à PLANET PHOTO au minimum 15 jours avant la date de l'événement. En cas de non respect de ce délai, PLANET PHOTO se réserve le droit de ne pas réaliser la personnalisation, sans possibilité de remboursement de celle-ci pour le locuteur.

ARTICLE 9 : OBLIGATION DE DIVULGATION

Planet Photo envoie au locuteur par e-mail un guide d'utilisation de la borne comprenant des instructions pour la résolution de problèmes techniques.

ARTICLE 10 : UTILISATION DE LA BORNE

Le locuteur s'engage à faire un usage approprié de la borne. Le client a le droit de mettre la borne à la disposition des tiers présents à la manifestation qu'il organise, mais il est tenu de veiller au respect des instructions qui lui sont données dans le guide utilisateur. Le locuteur est responsable de l'exactitude des informations de tiers concernant les conditions d'utilisation de la borne ainsi que les différents mesurages de la borne en fonction de l'utilisation prévue de celle-ci pour le locuteur.

En lui fournissant une borne réalisant des photos, PLANET PHOTO transfère le droit d'image relatif aux photos au locuteur qui assume de fait la responsabilité du droit à l'image. PLANET PHOTO a accès aux données et images réalisées par le locuteur et les conserve pendant un délai de 14 jours après le retour de la borne, laissant ainsi la possibilité au locuteur de récupérer les données s'il ne l'a pas fait au moment de la location. Passé ce délai PLANET PHOTO s'engage à détruire les données et images stockées par la borne photo. Le locuteur s'engage à respecter les dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée dans le traitement des données personnelles en relation avec les données personnelles collectées, utilisées et/ou traitées pour son compte et qui peuvent résulter de l'utilisation de la borne. PLANET PHOTO agit en tant que sous-traitant du locuteur.

Le locuteur s'engage également à respecter les dispositions relatives aux droits à l'image de tous les utilisateurs de borne, notamment la loi du 8 décembre 1992 précitée et l'article 10 de la loi du 30 juin 1994 (LDA) sur le droit d'auteur et les droits voisins.

ARTICLE 11 : DYSFONCTIONNEMENT, REMPLACEMENT

En cas de dysfonctionnement de la borne, le locuteur doit d'abord suivre le guide envoyé par email, et à défaut d'une solution contacter le service client du lundi au vendredi de 9h à 18h. En cas de contact ultérieur, PLANET PHOTO ne peut résoudre le problème et ne peut donc être tenu responsable d'un non fonctionnement. Si le défaut a été causé par le locuteur, notamment lors de l'installation ou d'une mauvaise utilisation ou d'un manque de surveillance, PLANET PHOTO ne peut être tenu pour responsable et peut facturer au locuteur les éventuels préjudices causés par la mauvaise utilisation. En cas de problème insolvable, PLANET PHOTO peut envoyer une machine de remplacement si les délais le permettent. Seul PLANET PHOTO est juge de la possibilité d'envoyer une machine de remplacement.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉ

PLANET PHOTO ne peut être tenue responsable des dommages qui ne peuvent être attribués à un défaut caché de la borne qui les rend impropres à l'usage auquel ils sont destinés, des dommages indirects, en particulier des pertes d'exploitation ou des dommages résultant d'un cas de force majeure au sens de la loi (notamment par mauvais temps, catastrophes naturelles, troubles civils ou militaires).

De plus, PLANET PHOTO n'est pas responsable des dysfonctionnements de la borne en raison d'une connexion Internet défectueuse due au réseau Wifi ou 4G, d'un manque d'alimentation électrique, d'un éclairage inadéquat ou inadapté ou d'une installation ou utilisation non conforme aux recommandations du guide utilisateur.

ARTICLE 13 : CESSIION

Il est strictement interdit au locuteur de céder ses droits, de sous-louer ou de prêter la borne photo de PLANET PHOTO.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITÉ

Les deux parties s'engagent à traiter de manière strictement confidentielle toutes les informations qui leur sont transmises, notamment toutes les informations techniques, commerciales et financières concernant la borne et ses services, et à les divulguer à quelque titre que ce soit, sous quelque forme que ce soit et à qui que ce soit.

ARTICLE 15 : INTERDICTION DE LA CONCURRENCE

Le locuteur s'engage à ne pas proposer à la vente ou à la location des équipements ayant des fonctions similaires à celles de la borne pendant une période de deux ans à compter de la date de la location.

ARTICLE 16 : LITIGE

En cas de litige ou de litige en relation avec l'exécution et/ou l'interprétation de la prestation entre Planet Photo et le locuteur, les tribunaux de Toulouse sont seuls compétents.